

## **Compte rendu du Comité technique Approches Territoriales Intégrées**

**Vendredi 8 décembre 2017**  
**Par Consultation Ecrite**

Les membres du Comité Technique ont été consultés de façon dématérialisée du 27 novembre au 8 décembre 2017, conformément au point II du Règlement Intérieur du Comité Technique des Approches Territoriales Intégrées (ATI).

L'objet de cette consultation portait sur la pré-sélection du dossier intitulé « **Restauration et aménagement muséographique du château médiéval de Puisserguier** » porté par la commune de Puisserguier.

Ce projet a deux objectifs :

- 1- Améliorer l'accueil et l'interprétation du patrimoine, affirmer notre identité, transmettre des clés de compréhension sur l'histoire d'un pays, proposer une offre patrimoniale complémentaire et offrir un tourisme de qualité.
- 2- Pour le futur Pays d'Art et d'Histoire, il s'agit de répondre à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel, ainsi que de renforcer la médiation patrimoniale et la sensibilisation de la population.

Résultats escomptés :

Cette valorisation de l'offre patrimoniale permet de constituer un maillage de sites pilotes et de sites d'accompagnement qui irrigueront le territoire de flux touristiques. Ces sites, à fort potentiel, doivent permettre au visiteur de pénétrer au cœur d'un pays vivant, d'en comprendre le mode de fonctionnement et d'en lire l'histoire.

Le projet prévoit la constitution d'une offre touristique riche et qualitative. Il s'agit d'accompagner ce site dans un vaste projet de développement, porteur de qualité :

- Requalification et valorisation d'un site patrimonial ;
- Création d'un espace d'interprétation en vue de la promotion de la richesse patrimoniale de la commune ;
- Développement de l'offre patrimoniale par la création d'un espace d'interprétation intégrant le réseau des musées et espaces d'interprétation du Pays d'Art et d'Histoire ;
- Valorisation et promotion du territoire par la création d'un espace scénographié.

Le plan de financement se décline comme suit :

Dépenses		Recettes		Taux DPT
Aménagement intérieur	72 255,00 €	Autofinancement	21 885,87 €	20,00 %
Aménagement extérieur	26 330,00 €	CD34	27 000,00 €	24,67 %
Honoraires de Maîtrise d'oeuvre	10 844,35 €	Etat - DRAC	22 500,00 €	20,56 %
		<b>FEDER</b>	<b>38 043,48 €</b>	34,77 %
<b>Total</b>	<b>109 429,35 €</b>	<b>Total</b>	<b>109 429,35 €</b>	
Collectivités partenaires	Date de délibération	Subvention demandée		
ETAT-DRAC	05/10/2017	22 500 €		
CD34	Le dossier sera voté en 2018	27 000 €		
<i>L'assiette des dépenses éligibles retenue par la DRAC s'élève à 90 000 € H.T. Les dépenses relatives à la provision pour hausses et aléas d'un montant de de 3 070,65 € sont inéligibles au FEDER, elles ont donc été déduites de l'assiette éligible.</i>				

Onze membres se sont prononcés sur cette pré-sélection, à savoir :

Collège Privé: 9 membres

6 titulaires : BELOT Nelly, FOIDEVEAUX Claude, OLLIER Françoise, BEUGNON Guilhem, BEZIAT Patrick, GARRIGUENC Thierry.

3 suppléants : BLET Nadège, BACHELOT Olivier, BOUSSAGOL François.

Collège Public: 2 membres

1 titulaire : PONS Marie-Pierre.

1 suppléante : SONZOGNI Catherine.

Comptage des voix exprimées :

- Collège Privé : 6 membres titulaires, 3 suppléants dont 9 votants, soit 9 voix délibératives.
- Collège Public : 1 membre titulaire, 1 suppléant dont 2 votants, soit 2 voix délibératives.

Suite à la consultation écrite de ses membres du 27 novembre au 8 décembre 2017, le Comité Technique acte le point suivant :

**Présentation du dossier**

**« RESTAURATION ET AMENAGEMENT MUSEOGRAPHIQUE DU CHATEAU MEDIEVAL DE PUISSEGUIER »**

L'avis de l'organisme intermédiaire est **FAVORABLE**

**Commentaire éventuel des membres du COTECH :**

Le projet correspond à la stratégie territoriale de l'ATI. La note de **14,68/20** lui est attribuée.

Avis du COTECH : **FAVORABLE**

Francis BOUTES,  
Président du Comité Technique ATI.

